



Non présence et non constitution avocat partie assignée AOMP

Par Paulbacuse75016

Bonjour

Que se passe t il s il vous plait dans la situation suivante

- divorce judiciaire via assignation par Huissier auprès du JAF
- délai entre assignation et Audience Orientation Mesure Provisoire de 13 mois (assignation bien reçue et délivrée par L Huissier)
- la partie qui a été assignée à 1 semaine de l AOMP n a toujours pas répondu ni constituée avocat
- l epoux/ épouse n est NI présente ni représentée par un avocat le jour de l AOMP (elle n a pas constituée avocat et la chaise est vide)
- que la partie qui a assignée est bien présente avec son avocat

Le JAF peut il renvoyer l AOMP a une date ultérieure ? peut il compte tenu du contexte et de détresse financière maintenir l AOMP avec une deux parties chaises vides

le JAF peut il renvoyer l AOMP 1, 2 3 fois ?

Que se passe t il si la partie défenderesse ne répond jamais

Salutations et merci pour vos précieuses expertises

Paul Bacuse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez un avocat : qu'en dit-il ?

Si la partie adverse est absente, il faut changer de procédure de divorce....ou alors persister et perdre encore plus de temps.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568
[/url]

Par Paulbacuse75016

Bonjour

L'assignation remise par huissier n'indique volontairement pas sur quel type de divorce il souhaite orienter la procédure le délai entre date assignation et date AOMP est supérieure à un an donc le délai d'un an de séparation est respectée (les délais de RDV des JAF sont dans certains lieux très très longs et d'autres très rapides)

La démarche est une procédure de divorce judiciaire donc pas besoin de changer de procédure de divorce.

Pas d'amiable possible aucune réponse d'aucun conseil censé représenter la partie adverse.

l'assignation a été faite en bonne et due forme.

Le Juge peut tout à fait décider que l AOMP a lieu avec la chaise vide de la partie opposée

Je souhaite juste avoir vos avis éclairés d'experts

Bien à vous

Paul Bacuse